

L'accessibilité des services de proximité en milieu rural

I. Introduction

Le rêve d'habiter dans une villa à quatre façades loin de tout est bien ancré dans certains imaginaires. Mais faut-il encore pouvoir se rendre dans une gare ou à l'école à pied, bénéficier de services de proximité dans un environnement proche voir à domicile. En effet, les personnes handicapées confrontées encore plus à des limites de déplacement et la gestion du handicap au quotidien, n'ont pas d'autres choix que de s'orienter vers des services à domicile. Faut-il encore qu'ils existent en milieu rural, de surcroît offert à des personnes handicapées confrontées à des difficultés motrices et de communication, économiques, voire sociales.

Aujourd'hui, que mettent en place les services pour accueillir les personnes handicapées, ou comment un service peut-il devenir accessible pour une personne handicapée vivant en milieu rural ?

II. Développement

Les besoins des personnes en situation de handicap sont très divers. Ils varient suivant la nature, le degré du handicap et de l'autonomie de la personne. Certaines personnes ne peuvent pas conduire de véhicule, se déplacent en chaise manuelle, électrique ou en scooter. D'autres ont besoin d'aménagements ou d'équipements spécifiques. Les domaines sont aussi très diversifiés. Ces différents services utilisés par les personnes handicapées sont de l'ordre du logement, de l'enseignement, de l'emploi, des loisirs, de la santé, des commerces...Au travers cette analyse, l'ASPH désire broser un panel succinct des expériences positives qu'elle a pu glaner lors de ses animations, rencontres, avec les services ou familles.

Après quelques années passées comme locataires d'appartement ou maison en milieu urbain, de jeunes couples actifs désirent acquérir un bien à la campagne. Le choix de résider à la campagne permet à ces habitants de bénéficier de plus d'espaces verts, d'un plus grand espace de vie dans un logement, de moins de promiscuité, de stress. Mais ce choix demande également d'avoir en sa possession un véhicule motorisé afin d'aller au travail, aller conduire les enfants à l'école, faire ses courses, utiliser les services publics et/ou privés.

Les personnes handicapées suite à un accident ou en lien avec la vieillesse n'imaginent pas forcément de déménager dans des centres urbains. Il faut donc envisager d'autres manières d'organisation afin de continuer à avoir

une vie active professionnelle, économique ou sociale. Quant aux personnes dont le handicap est de naissance, l'organisation de services s'est faite bien souvent au fur et à mesure de la vie et/ou progressivement suivant l'évolution du handicap.

Le premier élément à prendre en compte est l'accessibilité du logement. Des services conseils tel que Handyinfoaménagement mettent à disposition des ergothérapeutes afin de déterminer les aménagements du domicile nécessaires pour circuler et utiliser les fonctions premières du logement. Ces aménagements sont parfois liés à l'architecture du bâtiment. Il faudra parfois poser une rampe pour éviter les marches en façade, aménager une douche de plain pied à la place d'une baignoire mais aussi avoir recours à l'usage de matériel spécifique tel qu'un lève personne ou un monte escalier pour se rendre à l'étage. Dans ce cas de figure, l'aménagement extérieur demandera parfois des autorisations communales afin d'installer une rampe sur le trottoir qui appartient au domaine public. A ce moment là, de grosses négociations, voir blocages persistent entre la personne handicapée et les services travaux et/ou de l'urbanisme. En milieu rural, lorsque des voiries n'existent pas, il est parfois inconcevable d'envisager une entrée accessible en façade. A titre d'exemple, Jean, atteint de la sclérose en plaques, habite une maison à front de rue sans trottoir prédéfini. Le rez de chaussée accueille un hall d'entrée et un garage. Les pièces de vie sont quant à elles sur deux étages. Pour bénéficier d'un accès de l'extérieur, la pose d'un mini ascenseur dans le garage permet à Jean de se rendre au premier puis un monte escalier vers les chambres. Pour Jean, la maladie s'est déclarée vers la quarantaine et il n'a jamais imaginé de revendre sa maison acquise depuis quelques années, malgré l'accessibilité insuffisante voire inexistante. Il a donc entrepris d'aménager son logement avec des aides techniques financées partiellement par l'AWIPH. Pour d'autres, il faudra peut-être envisager une entrée par l'arrière du bâtiment ou consacrer une pièce de vie au rez de chaussée pour accueillir la nouvelle chambre. Ces services conseils subsidiés par l'AWIPH sont offerts gratuitement à la personne handicapée. Grâce au soutien financier de la région, certains services offrent depuis peu également ce même service aux personnes âgées de plus de 65 ans. Malheureusement, quant aux aménagements ou matériels, ces derniers sont à charge de ces derniers. Toutefois, pour certains dont le handicap est lié à un accident reconnu et indemnisé par une assurance, ces aménagements peuvent être pris en charge par l'assurance. Pour les personnes de moins de 65 ans, une demande d'aide matérielle peut être introduite auprès de l'AWIPH qui délivre éventuellement une aide financière. Pour les personnes qui ont déjà ouvert un dossier auprès de l'AWIPH avant 65 ans, elles peuvent prétendre à une nouvelle aide financière. Toutefois, pour chaque aide financière, ces dernières sont possibles suivant les demandes en cours et le budget global consacré à cette fin par l'AWIPH.

La personne handicapée peut avoir une vie professionnelle. Soit elle dispose de son propre véhicule, soit elle doit faire appel aux transports collectifs. En

milieu rural, les transports publics sont de plus en plus rares. De plus, suivant le handicap, la personne ne peut utiliser seule le transport public et doit faire appel à un service de porte à porte. Ce dernier est assuré depuis début 2011 par le secteur privé qui offre une plus grande couverture géographique et horaire, fonctionnant éventuellement en soirée et le week-end. Le coût par trajet est resté bien souvent identique à un trajet offert par la TEC (voir : <http://www.infotec.be/index.aspx?Pageld=634074561515852421>).

Des communes offrent également des taxis sociaux adaptés à la population sur fond propre. Pour d'autres, elles ont fait le choix d'acquérir un véhicule adapté grâce à la publicité offerte par les commerçants locaux. <http://www.visiocom.fr/transport-de-proximite/personnes-mobilite-reduite.htm> (bureau Visiocom à Leuze en hainaut).

Le déplacement des personnes handicapées est possible également grâce à une circulation en voirie. En milieu rural, l'accessibilité des voiries, quand elle existe, est concentrée dans le centre des villages grâce à l'aménagement de trottoirs, de passages piétons, voir de feux sonores. Des aménagements de places publiques subsidiés par les pouvoirs locaux ont permis d'offrir des places accessibles et conviviales à la population. Pour bon nombre de voiries sans accotement, ni trottoir, la circulation se fait sur la rue qui doit être partagée avec les véhicules motorisés. En terme de sécurité, cette seule solution n'est pas toujours la plus adéquate.

Dans les villages, l'exode des commerces de première nécessité vers des grands sites commerciaux, ne facilitent pas l'achat de denrées quotidiennes. La personne handicapée qui ne dispose pas de véhicule personnel est encore plus désavantagée. Dans certaines communes, le taxi social permet de faire ces courses dans un environnement proche. Le jour du marché est un jour particulier où les personnes réalisent parfois du co-voiturage. Ce lieu est également un lieu d'échanges et de rencontres, où des liens sociaux peuvent être tissés. Pour certaines communes ou administrations publiques, c'est l'occasion de mettre à disposition des services publics proche de la population. En effet, des services publics ambulants existent pour combler les distances. Certaines communes organisent une permanence administrative via un bus ambulant. Des bibliobus ou médiathèques sont offerts par certaines provinces ou la Communauté Française. Bien que ces véhicules ne soient pas toujours adaptés, il est possible de se procurer des ouvrages accessibles (livre en gros caractères ou audio) moyennant une réservation préalable par téléphone. Pour certaines bibliothèques, un service à domicile est possible après consultation des ouvrages en ligne sur Internet. Certaines administrations publiques telles que Belgacom mettra également un bus info à disposition et plus particulièrement le jour de marché, jour de rassemblement localisé.

Pour les services de la poste, plusieurs solutions sont apportées à la population en général. La personne dépose l'affiche prévue à cet effet à sa fenêtre. Lorsque le facteur passe lors de sa tournée, il est invité à prendre contact avec la personne afin d'offrir le service nécessaire. Faute de rentabilité suffisante, les bureaux de poste ont disparu tant dans le milieu rural qu'urbain. Nous pouvons découvrir ci et là des points postes établis dans des commerces locaux (ex : librairie). Ce commerce permet d'offrir une diversité de services à la population sur un même espace. La livraison de colis par correspondance est également envisagée. La diversité de services sur un même lieu permet de maintenir une activité au sein d'un village, d'offrir un emploi à une famille, de réduire les coûts de déplacement pour les citoyens. Toutefois, le commerce n'est pas toujours accessible. Dans le cadre du CAWAB et /ou la mobilisation d'associations de personnes handicapées, des interpellations ont été faites auprès du gestionnaire de la poste en vue de déterminer des points postes dans des lieux accessibles ou de les rendre accessibles.

Pour les familles avec jeunes enfants en situation de handicap, lorsque l'école de village existe encore, il est parfois plus facile d'intégrer cet enfant. Cette intégration devient un réel projet de l'école. A plusieurs reprises, l'ASPH a offert son expertise en accessibilité aux écoles qui le désirent. Un partenariat est également possible grâce à la collaboration du service d'intégration subsidié par l'AWIPH afin de prendre en compte l'ensemble des problématiques de l'enfant. Cette collaboration assure une meilleure qualité de l'enseignement, une meilleure qualité de vie au sein de l'école où tous les professionnels de l'école et les familles participent à l'intégration de cet enfant.

Lorsque la personne handicapée a pu trouver et construire son réseau de services administratifs ou de commerces, il faut pouvoir gérer les soins. Lorsque des soins et plus particulièrement des soins de santé sont à dispenser en fin de journée, la complexité de trouver des services de proximité, aux horaires qui conviennent aux familles devient parfois le parcours du combattant.

En milieu rural, la personne handicapée a recours bien souvent à un médecin traitant fixe. Lié à un DMG, dossier médical global, le médecin connaît le parcours de la personne et établit son traitement et examens en fonction du patient. Lorsque la prise de rendez vous dans des hôpitaux est nécessaire, la personne handicapée peut signaler qu'elle dispose d'un transport externe et par conséquent est tributaire des horaires de ces derniers. Un RDV prioritaire peut être envisagé par l'hôpital.

Faute de transport adapté ou en cas de grosse difficulté de déplacement, le médecin peut proposer au patient d'utiliser une ambulance mais ce transport sera à charge totalement du bénéficiaire. Les soins infirmiers ou des toilettes sont assurés par des centrales de soins à domicile. Lorsque des soins demandent un déplacement chez un prestataire externe, la personne handicapée se déplacera jusque chez lui, faut-il encore que le cabinet soit

accessible. A titre d'exemple, des soins dentaires ne peuvent être délivrés que dans un cabinet de dentisterie. La personne handicapée, qui ne trouve pas de cabinet de dentiste accessible, devra se rendre à l'hôpital. Ce déplacement engendre des frais supplémentaires à la personne et une disponibilité du prestataire moins rapide parfois. Dans le cadre de son étude sur la pauvreté, l'ASPH a démontré que les soins médicaux étaient reportés régulièrement faute de revenus suffisants pour couvrir les frais non pris en charge par la sécurité sociale.

Lors de nos différents échanges et rencontres avec les communes dans le cadre du projet de la Charte de l'intégration de la personne handicapée et du label Handycity®, l'ASPH peut annoncer quelques initiatives qui peuvent être reproduites de manière durable et à moindre coût.

- Afin d'offrir une qualité et une couverture territoriale suffisante, 6 communes de la province du Luxembourg se sont associées pour offrir un service d'aide à domicile / aide ménagère performant.
- Lors de l'hiver dernier, en raison des neiges hivernales abondantes, le déplacement était devenu impossible pour certaines populations. A l'initiative d'un service des affaires sociales, la population âgée de plus de 80 ans ainsi que les personnes connues au sein du service, exclues et éloignées du centre des villages, a été contactée individuellement afin que le personnel communal puisse pallier aux intempéries. Avec la collaboration des services travaux et du CPAS, le déblaiement de neige, les courses de première nécessité, une livraison de marchandises à domicile tel que médicament, ont été possibles et offerts gracieusement.
- Le jour du marché, mise à disposition d'un steward ou des stagiaires en réinsertion pour faire les courses.
- Bon nombre de communes disposent d'un site Internet où la commande de documents est possible. Certains services se déplacent même pour faire signer ou remettre le document demandé (ex : carte d'identité).
- Certains commerces ambulants (poissons, fruits et légumes, boulangerie-pâtisserie...) sillonnent encore les villages de manière hebdomadaire afin d'assurer un service de proximité
- En synergie avec des services de réinsertion, mise à disposition d'une équipe d'ouvriers pour réaliser des travaux de réparation et d'entretien à domicile, en ce y compris des espaces verts

III. Conclusion

Cette analyse a balayé un éventail non exhaustif des services de proximité aux personnes handicapées. De nombreux efforts sont à maintenir, à construire par les services publics ou privés afin d'offrir des services de qualité et de proximité aux citoyens et particulièrement dans le milieu rural.

L'accessibilité des services de proximité en milieu rural répond à 4 enjeux fondamentaux.

Enjeux économiques : le développement et le maintien de commerces et de services permettent la création ou le maintien à l'emploi ;

Enjeux sociaux : les différents lieux de vie publique (salle communale, centre culturel, maison village, café), offrent des lieux d'échanges et de loisirs qui permettent de maintenir et/ou tisser des liens sociaux, faciliter des échanges ou contacts entre citoyens, proposer des activités de loisirs, réduire l'exclusion des personnes handicapées, lutter contre l'isolement des populations exclues ou éloignées. C'est également des lieux d'échanges interculturels où l'inclusion de la personne handicapée est possible ;

Enjeux environnementaux : les services de proximité réduisent les déplacements ainsi que leurs coûts. De plus, la réduction des déplacements restreint également les dégagements à effet de serre. Pour les personnes dont le handicap permet d'utiliser le vélo ou la marche à pied, une activité physique permet de garder un minimum de condition physique, qui, sur le long terme, réduit les frais de santé ;

Qualité de vie : Pour les personnes qui ont fait le choix d'habiter en milieu rural, certaines d'entre-elles considèrent avoir une meilleure qualité de vie grâce à des espaces plus grands, une proximité à la nature et espaces verts, éloignées des centres villes à fortes concentrations urbaines avec leur lot de stress, d'agression, ... moins de stress, confort de vie, d'espace vert

La mise en place et/ou le maintien de services et de commerces accessibles aux personnes handicapées profite à l'ensemble de la population puisque le citoyen en situation de handicap est également un client potentiel. L'ensemble de ces services permet de garder une vitalité dans un village, de garder une vie sociale mais surtout éviter que ces villages ne deviennent très vite des villages dortoirs où l'indifférence complète envers son voisin existe.

Chargée de l'analyse : Christine Bourdeauducq
Coordinatrice, Chargée de projet, Conseillère en
mobilité et en accessibilité

Responsable de l'analyse : Gisèle Marlière
Secrétaire générale de l'ASPH

Date : 10.10.2011